



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 08.11.2019

Numéro de publication: AB02-0000003934

Canton: GE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail VCS SA

VCS SA

CHE-475.112.576

route de l'Aéroport 31

1216 Cointrin

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 19-007468

N° d'établissement: 86820819

Pan d'entreprise: Chantier / Travaux BLC de l'aéroport de Genève, Encadrement et Exploitation (Direction et suivi des travaux effectués par les entreprises) : intervention/support lors d'imprévus et de problèmes techniques des entreprises actives sur le chantier

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 5 H

Validité: 01.12.2019 – 31.12.2022

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: GE

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).